

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(6<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 16 avril 1986

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Décès d'un député** (p. 179).
2. **Remplacement d'un député décédé** (p. 179).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 179).
  - EMPLOI (p. 179)
    - MM. Alain Richard, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.
  - PRESSE ET TELEVISION (p. 180)
    - MM. Georges Sarre, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.
  - FISCALITE (p. 181)
    - MM. Christian Pierret, Edouard Balladur, ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.
  - DROITS DE LA FEMME (p. 182)
    - Mme Yvette Roudy, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.
  - STRATEGIE DE LA FRANCE ET SECURITE EN MEDITERRANEE (p. 183)
    - MM. Michel Debré, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères ; Jacques Chirac, Premier ministre.
  - ROLE DES P.M.E.-P.M.I. DANS LE PLAN DE REDRESSEMENT DU GOUVERNEMENT (p. 184)
    - MM. Jacques Godfrain, Georges Chavanes, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.
  - REAJUSTEMENT MONETAIRE ET PROBLEMES AGRICOLES (p. 185)
    - MM. Michel Cointat, François Guillaume, ministre de l'agriculture.
  - ATTITUDE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET DE LA FRANCE AU REGARD DE L'INTERVENTION AMERICAINE EN LIBYE (p. 186)
    - MM. Jacques Barrot, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

### SITUATION DES CHANTIERS NAVALS (p. 187)

MM. Arthur Paecht, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

### AVENIR DE LA POLICE MUNICIPALE (p. 188)

MM. Jean Brocard, Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

### POSITION DE LA FRANCE SUR LE CONFLIT AMERICANO-LIBYEN (p. 189)

MM. Pierre Sergent, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

### AFFAIRE ORIACH : LIBERATION ANTICIPEE DE DETENUS (p. 190)

MM. Roger Holeindre, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

### DISCUSSION DU PROJET D'HABILITATION CONCERNANT LA DENATIONALISATION (p. 190)

MM. Paul Chomat, Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

### VISITE EN FRANCE DU CHEF DE L'ETAT SUD-COREEN ET EXPULSION DE M. JEAN-CLAUDE DUVALIER (p. 191)

Mme Jacqueline Hoffmann, M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

M. le président.

4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 192).
5. **Requête en contestation d'opérations électorales** (p. 192).
6. **Renvol pour avis** (p. 192).
7. **Nomination des représentants titulaires et des représentants suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe** (p. 192).
8. **Désignation de membres de délégations parlementaires** (p. 192).
9. **Ordre du jour** (p. 193).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DÈCÈS D'UN DÉPUTÉ

**M. le président.** J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre collègue Aymar Achille-Fould, député de la Gironde.

Je prononcerai son éloge funèbre le mardi 22 avril à seize heures.

En hommage à notre collègue décédé, je propose à l'Assemblée de se recueillir quelques instants. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent quelques instants de silence.*)

2

### REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

**M. le président.** J'ai reçu le 14 avril 1986 de M. le ministre de l'intérieur une communication faite en application des articles L.O. 176 et L.O. 179 du code électoral, m'informant du remplacement de M. Aymar Achille-Fould par M. Jean-Claude Dalbos.

3

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Leur durée ayant été fixée à une heure quarante-cinq, réponses comprises, c'est seulement à leur terme, avant de lever la séance, que j'informerai l'Assemblée de l'ordre du jour et que je lui ferai part de quelques communications.

J'indique que la répartition des temps de parole a été fixée à trente-cinq minutes pour le groupe socialiste, à vingt-cinq minutes pour le groupe du R.P.R. et pour le groupe U.D.F., à dix minutes pour le groupe communiste et pour le groupe Front national.

Je veillerai à faire respecter ces temps de parole, de manière que, dans la succession des mercredis, aucun groupe ne soit lésé, notamment vis-à-vis de la télévision.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

#### EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Alain Richard.

**M. Alain Richard.** Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, la politique annoncée par le Gouvernement fait peser des risques sur l'emploi.

**M. Jacques Toubon.** C'est la meilleure de l'année !

**M. Alain Richard.** Pour favoriser l'embauche de jeunes, des exonérations de cotisations sociales sont proposées. Elles vont alléger le coût de leur rémunération, mais elles ne sont pas soumises à une condition de progression ni même de maintien des effectifs de l'entreprise. Dans le même temps, le Gouvernement prépare l'abolition des règles limitant le droit de licenciement économique.

Ce dispositif va créer une vague de licenciements touchant des travailleurs anciens, voués, à l'âge de quarante-cinq ou de cinquante ans, à une exclusion de fait de l'emploi, et provoquer ainsi un simple transfert dû à l'abaissement du coût salarial de l'emploi des jeunes. Il rompt avec les impératifs d'équilibre et de préparation de l'avenir, qui guidaient jusqu'à présent la politique de l'emploi. Quant au changement d'indicateur du chômage qui vient d'être annoncé, il vise à gommer tous les résultats de notre effort continu d'insertion des jeunes, dont vous poursuivez pourtant certains aspects. Ce qui est en jeu, c'est toute la conception de solidarité nécessaire dans l'effort de redressement.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, indiquer à l'Assemblée quelles garanties vous envisagez de prendre face au risque de transfert pur et simple d'emplois et comment le nouvel indicateur rendra compte de la variation réelle du nombre de postes de travail, de manière que la politique de l'emploi, priorité reconnue par toutes les tendances de notre démocratie, reste à l'écart des faux-semblants et des effets d'annonce ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Monsieur le président, vous me permettez tout d'abord, j'en suis persuadé, de dire combien je ressens l'honneur qui m'est fait d'intervenir pour la première fois devant l'Assemblée depuis le banc du Gouvernement, et ce pour répondre à la première question d'actualité de cette législature.

M. Alain Richard - ai-je cru comprendre - émet un pronostic pessimiste sur les chances de réussite du plan pour l'emploi des jeunes...

**M. Pierre Mauger.** Pronostic hasardeux !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** ...dont les premiers éléments ont été définis par le Gouvernement. Je remarque d'emblée que ses observations et son pronostic pessimiste contrastent étrangement avec les observations et le pronostic que formule la quasi-totalité des partenaires sociaux. Non seulement les partenaires sociaux adhèrent à ce plan mais, qui plus est, ils considèrent que c'est un peu le leur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Et cela n'est pas faux, puisque c'est sur leur proposition expresse que nous avons choisi la formation en alternance comme point d'appui de ce plan. Je constate donc au passage qu'il y a divergence entre le parti socialiste et les partenaires sociaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vais d'ailleurs faire à l'Assemblée une double confidence.

D'abord, cela ne me plonge pas dans l'affliction, car je préfère être en communauté de vues avec les partenaires sociaux qu'avec le groupe socialiste sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ensuite, j'attends moins de ce dernier que des partenaires sociaux pour assurer la réussite de notre plan. (*Mêmes mouvements.*)

Cela dit, je remercie M. Alain Richard de me donner l'occasion de rappeler les grandes lignes de ce plan, dont le financement a été précisé ce matin même en conseil des ministres à l'occasion de l'examen et de l'approbation du projet de collectif budgétaire de printemps.

Ce sont 4,5 milliards de francs qui sont dégagés pour traire la priorité absolue que le Gouvernement réserve à l'emploi, et notamment à l'emploi des jeunes. La situation, à cet égard, est particulièrement grave puisque les statistiques du mois de mars, établies selon les modalités traditionnelles et

publiées ce matin même par mon ministère, font état de 864 600 demandeurs d'emploi de seize à vingt-cinq ans, soit un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale. Ces chiffres seuls suffiraient à légitimer la mise en œuvre d'un plan spécifique pour l'emploi des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En tout état de cause, c'est un effort sans précédent qui est lancé en faveur de l'emploi des jeunes. Son coût, d'ici à la fin de l'année, est en effet estimé à 4 milliards de francs pour les actions concernant exclusivement les jeunes et, si besoin était, des moyens supplémentaires seraient dégagés. En outre, les actions en faveur des chômeurs de longue durée, jeunes et adultes, et des jeunes en situation difficile seront accentuées. Elles représentent, dans le projet de collectif budgétaire, 500 millions de francs supplémentaires qui s'intègrent à titre principal dans le cadre du plan d'emploi pour les jeunes.

Par ailleurs, les petites entreprises qui recruteront un dixième salarié seront exonérées des contributions au titre de la formation professionnelle et du logement social pendant trois ans dès 1986. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je rappelle la procédure choisie par le Gouvernement. Le plan d'urgence est défini dans ses principes par le projet de loi d'habilitation que M. Balladur et moi-même avons présenté hier aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale. Il est chiffré dans le collectif budgétaire. Ses modalités seront précisées dans les ordonnances, après les discussions que nous aurons avec les partenaires sociaux.

Ce plan repose principalement sur des exonérations de charges sociales :

De 25 p. 100, c'est-à-dire de la totalité des cotisations d'allocations familiales, pour toute embauche de jeune de seize à vingt-cinq ans ;

De 100 p. 100 pour l'embauche ou l'accueil de jeunes en formation alternée dans les entreprises : stages d'initiation à la vie professionnelle, contrats d'adaptation, de qualification ou d'apprentissage - et c'est précisément pour éviter les effets pervers que redoutait M. Alain Richard que nous avons choisi la voie de la formation en alternance ;

Enfin, de 50 p. 100 pour l'embauche qui suivrait une formation en alternance ou un travail d'utilité collective, ce qui nous permet d'apporter une solution à ces dizaines de milliers de jeunes « tucistes » dont les contrats venaient à expiration. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Dans la deuxième partie de sa question, M. Alain Richard s'est interrogé sur le changement d'indicateur du chômage. Qu'il se rassure, il ne s'agit pas de casser le thermomètre ! (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Force est néanmoins de constater que les statistiques actuelles suscitent controverses et interrogations. Elles recensent principalement des demandeurs d'emploi à temps plein et à durée indéterminée. Elle ne permettent sans doute plus d'appréhender de façon satisfaisante la réalité et la complexité du marché du travail. Or il est essentiel que le Gouvernement et l'opinion publique puissent disposer d'un indicateur dont la fiabilité et l'objectivité soient unanimement reconnues.

C'est pour cela que M. le Premier ministre a décidé, sur ma proposition et en accord avec M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, de demander à M. Edmond Malinvaud, directeur général de l'I.N.S.E.E., de conduire une mission de réflexion et de proposition sur ce sujet. Seront notamment associés à cette réflexion : M. Lionel Stoléro (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), président de l'Association de recherches internationales économiques et sociales, ainsi que M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail. Je répète qu'il ne s'agit pas, dans cette affaire, de casser le thermomètre, mais d'en vérifier le bon fonctionnement et d'en améliorer éventuellement la précision.

Je remercie M. Alain Richard de m'avoir permis d'apporter ces précisions à l'Assemblée.

Je conclusai en revenant sur le plan pour l'emploi des jeunes. Car ce plan du Gouvernement c'est, ce doit être le plan du pays tout entier, qui est confronté à un problème essentiel pour son avenir. Par son ampleur financière sans précédent, par l'adhésion qu'il recueille déjà, par son souci nouveau de conforter les jeunes dans l'emploi, ce plan est une chance pour la France et nous serions, les uns et les

autres, bien coupables de ne pas saisir cette chance. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

PRESSE ET TELEVISION

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le Premier ministre, malgré les intentions déclarées du ministre de la culture et de la communication de ne pas recourir, tant que vivra la Haute Autorité, à la chasse aux sorcières dans les chaînes publiques de radio et de télévision (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Xavier Deniau.** Vous avez la mémoire courte : la chasse aux sorcières, c'est vous !

**M. Pierre Mazeaud.** Oui, un peu de décence !

**M. le président.** Mes chers collègues, écoutez M. Sarre !

**M. Georges Sarre.** ...des responsables politiques de la majorité, comme le secrétaire général du R.P.R. ou le président du groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale ont, ni plus ni moins, affirmé le contraire, ce qui revient à suspecter le professionnalisme et la compétence des journalistes de l'audiovisuel. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ces déclarations, monsieur le Premier ministre, traduisent-elles une répartition des rôles ? S'agit-il de créer une ambiance visant à conditionner les journalistes pour qu'ils deviennent très compréhensifs à l'égard du Gouvernement et de sa politique ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Jack Sillea.** Taisez-vous Elkabbach ! (*Rires sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Robert-André Vivien.** Pas vous ! Pas ça, monsieur Sarre !

**M. Georges Sarre.** Enfin, qu'entendez-vous par un « réaménagement législatif » ? La Haute Autorité n'a-t-elle pas objectivement et sérieusement rempli sa mission ? Quelles chaînes entendez-vous retirer du service public ?

**De nombreux députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Berlusconi, Berlusconi !

**M. Georges Sarre.** A quels intérêts et objectifs obéiraient de telles amputations ?

Est-ce pour garantir une majorité parlementaire étroite que vous projetez de privatiser une chaîne publique de télévision, au profit des députés, collaborateurs du groupe Hersant, qui font aujourd'hui votre majorité ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Xavier Deniau.** C'est une insulte collective inadmissible !

**M. le président.** Monsieur Sarre, permettez-moi de vous dire que la provocation n'est pas de mise ici. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie M. Sarre d'intervenir sur ce sujet quelques minutes après l'annulation par le Conseil d'Etat du dispositif de concession de la cinquième chaîne sur un point fondamental. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Jacques Roger-Machart.** C'est de la désinformation : il s'agit d'un seul article !

**M. Marcel Dehoux.** Oui, dites la vérité !

**M. le président.** Mes chers collègues, écoutons la réponse de M. le ministre !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je le remercie d'autant plus qu'il a bien pris soin, dans son intervention, d'oublier le climat qui a régné après la précédente alternance en 1981. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** En 1974 !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Nous sommes ici nombreux - et je pense que les Français s'en souviennent - à avoir gardé en mémoire les centaines de journalistes qui ont été déplacés après 1981. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - « C'est faux ! menteur ! menteur ! » - et protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gabriel Kasperait.** Ils sont sans éducation !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Nous sommes ici nombreux, mes chers collègues, à ne pas avoir oublié les listes de journalistes qui circulaient dans les rédactions...

**M. François Loncle.** Il confond avec 1974 !

**M. le ministre de la culture et de la communication...** portées par tel ou tel représentant de parti, la demande faite par le parti communiste (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste*) de placer dans les chaînes de télévision un certain nombre de ses représentants (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*) et les appels à la haine et à la délation qui ont été lancés à cette époque. (*Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Nous n'oublions pas cela, et croyez-le, monsieur Sarre, les Français ne l'ont pas oublié non plus. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Goeduff.** Nous l'espérons !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** L'intention du Gouvernement a été exprimée à plusieurs reprises.

**Un député du groupe socialiste.** Par Hersant !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Elle l'a été, récemment ici même et hier après-midi devant le Sénat, par M. le Premier ministre dans des termes qui ne laissent place à aucun doute. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre, hier, a rappelé que dans les trois mois qui viennent - et vous le savez, monsieur le député, nous avons choisi non pas la procédure des ordonnances, mais la voie législative - vous sera proposé un texte portant réforme de l'audiovisuel.

Hier, au Sénat, M. le Premier ministre a rendu hommage à la compétence de la Haute Autorité. Notre intention est simplement - il faudra bien que vous l'acceptiez - d'aller plus loin et de faire mieux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** En supprimant la Haute Autorité !

**M. Bernard Schreiner.** Répondez à la question, monsieur le ministre !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Quant aux chaînes qui seront soumises au processus de privatisation, vous en avez été largement informé au cours de la campagne électorale. Nous l'avons dit. Nous ferons ce que nous avons dit. Pour vous, c'est peut-être une surprise ! (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je suis très étonné, monsieur le député, que vous ayez fait allusion à l'origine professionnelle de tel ou tel de nos collègues. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Croyez bien que cela l'honore pas votre démarche. Quant à nous, nous ne nous sommes jamais livrés à de telles pratiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Michel Sapin.** Provocateur professionnel !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je voudrais seulement rappeler devant la représentation nationale que notre attitude sera fondée sur les trois principes que vous avez, hélas ! depuis 1981, largement oubliés.

**MM. Roger Corréze et Hector Rolland.** Violés !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Le principe de cohérence qui consiste à ne pas jouer un secteur contre un autre, par exemple, à ne pas jouer, comme vous l'avez fait, le cinéma contre la télévision ou la télévision contre le cinéma.

Le principe de transparence qui a, hélas ! été fortement oublié de 1981 à 1986.

**MM. Gilbert Bonnemaison et André Laignot.** Ridicule !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** - Pour nous, tout sera mis sur la table. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, le principe de concurrence, car, pour nous, libéraux, c'est la concurrence qui est la meilleure garantie du pluralisme.

**M. René Drouin.** C'est de l'idéologie !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Non seulement, monsieur le député, il n'y aura pas de chasse aux sorcières, mais il y aura ce que je qualifie, pour ma part, de pêche aux talents. Vous ne l'avez pas fait ; nous le ferons. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

#### FISCALITE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Pierret.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le ministre délégué, chargé du budget, le Gouvernement a annoncé une large amnistie douanière en faveur des personnes qui ont contrevenu aux textes législatifs et réglementaires interdisant aux résidents français le placement de capitaux à l'étranger ou soumettant celui-ci à certaines conditions.

En 1982, le Gouvernement avait imposé une pénalité égale au quart du montant des avoirs illégalement placés à l'étranger en incitant leur rapatriement de manière nominative avant le 1<sup>er</sup> mars 1982. Cette mesure, lourde mais juste à l'encontre des fraudeurs, était accompagnée d'un dispositif précis renforçant la lutte contre la fraude fiscale et douanière.

Aujourd'hui, un des premiers actes significatifs de ce gouvernement se trouve être en faveur de ceux qui ont spéculé contre l'économie nationale en affaiblissant le franc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pouvez-vous justifier, monsieur le ministre délégué, cette mesure choquante pour l'immense majorité des Français qui, eux, n'ont pas spéculé contre la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mauger.** Un peu de pudor ; les fossoyeurs ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente).** Ça vole bas !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, à mon tour de ressentir le privilège de parler pour la première fois devant vous. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mauger.** Les fauves sont lâchés !

**M. Jean Beaufille.** « Privilège » est le mot juste !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie, de la tenue !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Si vous préférez, je dirai l'honneur que je ressens (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) de m'exprimer pour la première fois non pas du banc du Gouvernement, mais tout simplement devant l'Assemblée.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Georges Hage.** Innocent comme un petit oiseau qui tête encore sa mère ! (*Rires sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'espère bien que non ! Je répondrai maintenant à la question qui m'a été posée.

**M. Xavier Deniau.** Vous êtes bien bon !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Afin de mobiliser tous les capitaux disponibles au service du développement de l'économie du pays (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) il est proposé de créer les conditions d'un rapatriement rapide des avoirs placés à l'étranger par des résidents français. (*Même mouvement.*)

**Un député du groupe socialiste.** Tranchant !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Le rapatriement de ces capitaux vaudra régularisation de leur situation...

**M. René Drouin.** La morale n'est pas sauve !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... au regard des législations fiscales et douaniers, à condition toutefois qu'aucune enquête ou vérification n'ait été engagée à l'encontre de leurs détenteurs avant la date du rapatriement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Ça se passe en famille !

**M. François Loncle.** Les copains et les coquins !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** En contrepartie, une taxe égale à 10 p. 100 du montant rapatrié sera perçue de façon...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Anonyme !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ...anonyme. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette mesure, qui s'appliquera aux rapatriements effectués avant le 1<sup>er</sup> octobre 1986, accompagnera la politique de libération des changes déjà engagée.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est le retour des « immigrés » !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Elle constitue un élément de la politique de confiance mise en œuvre par le Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qui a déjà remporté des succès importants...

**M. René Drouin.** Privilège de l'argent !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... dont témoigne la masse des capitaux rapatriés depuis dix jours, qui nous permettent à la fois un abaissement des taux d'intérêt, un remboursement anticipé des dettes extérieures de la France et un appel moins grand à l'emprunt à l'étranger. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Guy Ducoloné.** Vive la triche !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je rappelle aussi qu'en 1982 - plus loin encore, mais en tout cas en 1982 - des mesures de même nature ont été prises. (*C'est faux ! et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En matière d'amnistie, mesdames, messieurs, on n'a pas le choix : il faut tenir compte de deux préoccupations à la fois : une préoccupation de justice et une préoccupation d'efficacité. Nous estimons que le dispositif que nous avons mis en place répond à ces deux préoccupations. Nous estimons également que c'est un élément important de la politique de confiance que nous avons décidé de mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Hou ! Hou ! sur les bancs du groupe socialiste. - Bruit.*)

**M. Guy Ducoloné.** Que le meilleur tricheur gagne !

**M. le président.** Mes chers collègues du groupe socialiste, je vous demande dans votre propre intérêt, de vous taire, sinon le temps risque de vous manquer pour poser vos questions.

Je demande à Mme Yvette Roudy, qui va poser la prochaine, et au membre du Gouvernement qui lui répondra de s'exprimer en termes brefs pour rester dans les temps.

Permettez-moi, mes chers collègues, de présider dans l'intérêt de tous !

## DROITS DE LA FEMME

**M. le président.** La parole est à Mme Yvette Roudy.

**Mme Yvette Roudy.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé, voilà presque un mois, de supprimer le ministère des droits de la femme. Mais j'ai appris à treize heures aujourd'hui que vous veniez de nommer une déléguée à la condition féminine. Il était temps !

J'ai observé en outre qu'il n'y avait pas dans votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, une seule femme ministre à part entière. Un ministre délégué n'assiste au conseil des ministres que lorsque ses dossiers sont inscrits à l'ordre du jour, du moins en était-il ainsi auparavant.

Ce que vous avez fait là, monsieur le Premier ministre, c'est un choix, mais je ne peux m'empêcher d'observer que c'est en même temps un recul historique. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le président, ces jeunes gens pourraient-ils me permettre de terminer ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Grand-mère ! Mémé !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, ne gaspillons pas le temps en interruptions.

**Mme Yvette Roudy.** Recul historique, disais-je avant d'être interrompue, non pas de cinq ans mais de douze ans. Voici donc mes questions qui sont précises.

Monsieur le Premier ministre, donnez-vous à la mission de l'égalité professionnelle - je dis bien à la mission et non pas au conseil supérieur de l'égalité, car j'ai constaté qu'on les confondait un peu, ce qui prouve qu'on ne connaît pas bien les dossiers (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*) - les moyens de continuer à travailler ?

Que vont devenir les stages de formation spécifique des femmes dans les régions, qui étaient autant d'éléments de lutte contre le chômage des femmes ?

**M. Roger Corrèze.** Vous les avez mises au chômage !

**Mme Yvette Roudy.** Que vont devenir les 200 centres d'information sur les droits des femmes, implantés dans plus de 200 villes, employant plus de 320 salariés et créés non pas par moi, mais par Mme Pelletier ?

Que deviendra la structure des déléguées régionales, créée non pas par moi, mais par Mme Giroud ?

Qui va suivre, dans votre Gouvernement, la campagne contre le viol, lancée en janvier et animée par des groupes d'associations ?

Qui soutiendra les associations féminines qui préparent des actions de solidarité entre les femmes de France et les femmes du tiers monde, décision prise par la conférence des Nations unies de Nairobi ?

Enfin, monsieur le Premier ministre, qu'allez-vous faire des 60 personnes qui attendent depuis un mois, au 53, avenue d'Iéna, d'être fixées sur leur sort dans les quelques bureaux laissés vacants par le ministre des rapatriés qui s'y est installé ?

Je suis sûre que bien des femmes apprécieront, monsieur le Premier ministre, que des réponses précises soient apportées à ces questions précises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, vous savez tous que les questions sont posées au Premier ministre, qui peut y faire répondre par un membre du Gouvernement de son choix. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Madame le ministre, je voudrais que vous sachiez combien je me réjouis que vous me posiez une telle question. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, et contrairement à ce que certains ont pu penser ou laisser accroire, les femmes n'ont pas été oubliées par le Gouvernement, et je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous en apporter la preuve.

**Mme Edwige Avice.** Vous parlez en leur nom ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** J'ignorais, madame, que la représentation des femmes devait être exclusivement assurée par des femmes et celle des hommes par des hommes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) C'est là une approche sexiste et discriminatoire qui ne fondera pas l'action du nouveau Gouvernement. (*Mêmes mouvements.*)

Je voudrais donc rappeler tout d'abord que, dans le cadre même de la structure gouvernementale, les attributions exercées hier par votre ministre, madame Roudy, sont aujourd'hui dévolues au ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il n'y a donc pas eu de suppression du ministère chargé de s'occuper de la condition des femmes, mais un regroupement de ses attributions au sein de mon ministère.

**M. Gérard Collomb.** Séguin touche-à-tout !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Un tel regroupement est d'ailleurs parfaitement logique dès lors que les compétences de l'actuel ministre des affaires sociales et de l'emploi couvrent les principaux secteurs où les femmes sont particulièrement concernées : emploi, famille, santé, protection sociale, formation professionnelle. Le fait que ce soit une femme qui ait été nommée auprès de moi ministre délégué pour la santé et la famille ne pouvait que vous rassurer, d'autant, madame, que Mme Barzach assiste à tous les conseils des ministres. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'ajouterai qu'aujourd'hui l'expression même de « droits de la femme » n'a peut-être plus de véritable raison d'être. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Séguin est arrivé !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Les droits de la femme, en effet, sont clairement affirmés dans notre Constitution. En aucun cas on ne peut, et je dirai même on ne doit, distinguer les droits des femmes des droits des hommes. Ce sont les mêmes droits. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Je répète qu'il est hors de question de créer une discrimination.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** En revanche, il est fondamental que ces droits soient bien inscrits dans les faits et dans la réalité quotidienne. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui mercredi 16 avril, le conseil des ministres a décidé de nommer une déléguée à la condition féminine, qui sera placée sous mon autorité. Il y aura donc au sein du ministère des affaires sociales et de l'emploi, une femme qui dirigera une structure administrative de mission et remplira un rôle d'impulsion, de coordination et de suivi des mesures qui pourront être prises pour la promotion des femmes.

La délégation à la condition féminine aura une triple vocation : assurer d'abord la promotion de la femme en tant que personne (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) c'est-à-dire veiller à l'établissement d'une stricte égalité entre les hommes et les femmes et prendre en compte certains problèmes spécifiques, en matière de santé (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), d'information sexuelle (*Exclamations sur les mêmes bancs*), d'adaptation du droit à l'évolution scientifique ou tout simplement de sécurité - et je pense aux femmes battues ou humiliées.

**Mme Véronique Nelertz.** Et les hommes ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.** Assurer ensuite... (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je mesure, madame Roudy, en écoutant les inepties qui volent comme autant d'interruptions, le mal que vous avez eu vous-même à promouvoir ces idées au sein du groupe socialiste. (*Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La deuxième vocation de la délégation sera d'assurer la promotion de la femme au travail, c'est-à-dire de veiller à la mise en place d'actions de rattrapage au bénéfice des femmes dans la formation, d'assurer une mixité accrue dans les fonctions de responsabilité et d'encadrement, de prendre en compte dans le déroulement de leur carrière certains pro-

blèmes spécifiques des femmes - congé de maternité, disponibilité, temps partiel -, de favoriser, enfin, la promotion de la mère de famille.

J'attache en effet un intérêt tout particulier à cet objectif, ce qui implique tant l'adoption de mesures destinées à augmenter la liberté de choix que doit avoir la mère de famille entre exercer un métier et rester au foyer (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), qu'un soin tout spécial pour les familles nombreuses qui ont fait la force de notre pays et qui doivent être aidées, respectées et honorées. (*Mêmes mouvements.*)

Le nom de la femme qui a été désignée pour accomplir cette mission ne peut que rallier tous les suffrages. Il s'agit de Mme Hélène Gisserot. C'est une mère de famille de quatre enfants. C'est la première femme qui, après une carrière exemplaire dans un grand corps de l'Etat, a occupé les fonctions d'avocat général puis de premier avocat général à la Cour des comptes. C'est un haut fonctionnaire de très grande qualité. C'est une femme dont vous avez, madame le ministre, su reconnaître vous-même les mérites. Rappellerai-je que Mme Glisserot a reçu tout récemment la croix de la Légion d'honneur qui lui avait été attribuée sur le contingent du ministère des droits de la femme ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) C'est dire que c'est un choix qui ne peut être contesté. Il n'y a aucun recul historique. Les problèmes de la condition féminine sont en de bonnes mains. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

STRATEGIE DE LA FRANCE ET SECURITE EN MEDITERRANEE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Debré.

**M. Michel Debré.** Chers collègues, l'attitude que le Gouvernement a adoptée face à la réplique américaine sur Tripoli et Benghazi a reçu une large approbation. (*Mouvements divers sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

Plusieurs députés du groupe Front national. Non !

**M. Michel Debré.** Elle a reçu de la part de la majorité de l'Assemblée et du pays une large approbation ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

L'opinion sent que nous avons moins à juger cette réplique qui était de l'ordre de la fatalité qu'à définir et à appliquer une politique conforme à nos intérêts. Mais le gouvernement de la France se doit de prendre conscience que les circonstances et l'évolution, depuis une dizaine d'années, des idées et des forces en Méditerranée, notamment en Méditerranée orientale, exigent une réflexion et une action qu'il convient de tenter de faire partager à nos partenaires européens.

Il y a, en effet, un danger de déséquilibre et d'insécurité qui, partant de la Méditerranée orientale, peut s'étendre à tout le bassin méditerranéen.

Depuis des années, nous avons privilégié - et il ne pouvait en être autrement - notre action diplomatique, notre politique de défense, sans oublier notre effort idéologique, en fonction de la situation en Europe continentale. Voilà qui était et demeure nécessaire. Mais l'Europe a une frontière méditerranéenne. D'où, monsieur le Premier ministre, mes trois questions.

N'avons-nous pas une fois renouvelé et adapté aux circonstances notre comportement à l'égard du Liban, à développer d'une manière privilégiée notre dialogue avec les puissances arabes modérées qui ont, comme nous, intérêt à faire de la Méditerranée une mer pacifique et sûre ? A l'inverse, il convient que l'on nous sache sans indulgence à l'égard des visées militaires, des orientations bellicistes et, pour tout dire, de l'intégrisme hostile à toute coopération et à toute paix en Méditerranée.

Deuxième question : n'avons-nous pas, à notre manière, à marquer notre réplique à des attitudes hostiles à notre égard ?

Depuis que j'ai signalé dans cette enceinte, il y a quelques mois, devant un autre gouvernement, notre faiblesse à l'égard des nationaux français de Nouvelle-Calédonie ou de Guadeloupe qui rentraient paisiblement chez eux après avoir suivi des cours de terrorisme en Libye, l'affaire s'est aggravée. Des Français de la Réunion ont été invités à Tripoli et sont également revenus il y a deux mois en toute impunité, l'un d'eux

ayant même exposé dans la presse, avec de larges détails, les modalités de son apprentissage du terrorisme contre la France.

Dans le texte que vous entendez proposer, monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le ministre chargé de la sécurité, pourquoi ne pas prévoir qu'un arrêté du ministre de l'intérieur pourra interdire le territoire national à tout citoyen français revenant d'un apprentissage ou d'un stage dans un pays où il apprend à tuer les autres ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Ce n'est qu'une manière de réagir, mais elle me paraît le minimum.

Enfin, troisième question : n'avons-nous pas à mieux affirmer notre force militaire afin de lui donner un caractère dissuasif - je parle de notre force en Méditerranée, et, d'une manière générale, de notre capacité d'intervention - afin d'assurer à notre action diplomatique une meilleure audience ? On est mieux compris, vous le savez, lorsqu'on est plus fort. Une attitude nette, pas d'indulgence pour les actes d'hostilité à notre égard, une bonne capacité militaire : les circonstances, monsieur le Premier ministre, me paraissent se prêter, malgré les difficultés, à une réflexion sur une action méditerranéenne plus constante, plus cohérente, plus ferme, qui devrait désormais avoir dans nos préoccupations extérieures un caractère prioritaire.

Si votre Gouvernement donne une suite positive à ces suggestions et, le cas échéant, à certaines autres du même ordre, alors il y aura une logique dans votre attitude et l'opinion continuera à vous soutenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Barnard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le Premier ministre, je vous remercie de la manière dont vous avez posé vos trois questions. Elles sont complexes et touchent à de nombreux sujets : d'abord, l'attitude à définir vis-à-vis des pays arabes modérés ; ensuite, notre position à l'égard des pays hostiles et de ceux qui forment des personnes qui constituent des menaces aussi bien pour la France que pour les autres pays européens ; enfin, le problème de la force militaire.

Par conséquent, vous ne serez pas étonné que je ne réponde pas avec précision à vos trois questions. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Mais j'y reviendrai à propos de l'affrontement américo-libyen. En attendant, je voudrais définir le cadre général de notre politique en Méditerranée.

Les menaces qui pèsent autour de la Méditerranée et dans la Méditerranée sont naturellement au centre des préoccupations du nouveau Gouvernement. Ces menaces ne sont pas nouvelles, mais il est vrai qu'elles ont pris un tour singulièrement inquiétant et aigu ces derniers temps.

Du point de vue de la France, la situation en Méditerranée est caractérisée par deux facteurs. D'une part, la variété des menaces qui affectent potentiellement nos intérêts dans la région. Aux menaces proprement militaires s'ajoutent le terrorisme sous toutes ses formes, notamment les prises d'otages, les atteintes à la liberté de navigation aérienne et maritime, les risques qui pèsent sur les ressortissants français établis dans cette région. D'autre part, les conflits sur le pourtour de la Méditerranée qui sont nombreux et dont certains ne sont pas situés dans un cadre Est-Ouest, sont préoccupants.

Face à ces menaces, le Gouvernement français situe, en premier lieu, son action, pour ce qui concerne l'Europe proprement dite, dans le cadre des traités d'alliance conclus par la France : le traité de Bruxelles du 23 octobre 1954 et le traité de Washington du 4 avril 1949.

En cas d'attaque armée contre l'un de nos alliés - ce qui doit être entendu dans son sens exact, c'est-à-dire une agression militaire - nous sommes engagés et déterminés à lui apporter assistance par tous moyens, y compris l'emploi de la force armée.

Le Gouvernement situe, en second lieu, son action dans le cadre de la solidarité européenne qui s'exprime notamment à travers le conseil des ministres de la Communauté, lequel s'est réuni de manière extraordinaire lundi après-midi et doit se réunir à nouveau demain. Il sera suivi d'ailleurs d'une réunion des douze ministres de l'intérieur consacrée au terrorisme.

Enfin, sur le plan bilatéral, nous avons renforcé récemment nos liens de coopération en matière de sécurité avec l'Italie et avec l'Espagne. Désormais les ministres français et italiens de la défense participent couramment au sommet franco-italien. S'agissant de l'Espagne, la déclaration du 9 juillet 1985 prévoit un renforcement de notre coopération en matière de terrorisme.

Nous avons donc constamment présente à l'esprit la nécessité d'apporter à ces deux partenaires qui seraient le plus directement visés par le terrorisme, et qui le sont actuellement, notre soutien total.

Sur le plan militaire, la France n'a cessé d'affirmer sa présence en Méditerranée quand elle était nécessaire au maintien de la paix. Je rappellerai le rôle joué par la France dans la F.I.N.U.L.

Les moyens pour intervenir de façon accrue dans la région sont immédiatement disponibles, à commencer par l'escadre de la Méditerranée.

Nous souhaitons que prévalent, entre tous les Etats concernés, la paix, des relations normales et des règles élémentaires de comportement. Mais nous savons, comme l'ont montré encore les événements de ces jours derniers, que les menaces ne sont pas théoriques, que les risques doivent être appréciés concrètement, à la fois au fil des jours et dans la perspective où nous situons notre action et nos ambitions.

C'est dire avec quelle vigilance nous devons suivre la situation qui s'est développée en Méditerranée centrale, dans une région à laquelle la France est attachée par de nombreux liens historiques et qui est d'une importance primordiale pour sa sécurité et pour ses intérêts.

Je voudrais, en conclusion, vous dire que la stratégie de la France est fondamentalement une stratégie de paix et d'abord de coopération étroite avec les trois pays du Maghreb. (*Murmures sur les bancs du groupe Front national.*) Elle incarne également la volonté de participer au règlement de fond comme nous y autorise la tradition française de présence au Proche-Orient. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national.*)

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Lamentable !

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jean Beaufile.** C'est une séance de rattrapage !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le Premier ministre Debré, votre suggestion relative à l'interdiction de retour sur le territoire national des citoyens qui auraient suivi une formation terroriste dans tel ou tel pays n'était pas de la compétence du ministre des affaires étrangères, mais de celle du ministre de l'intérieur. J'y répondrai d'un mot.

S'agissant des étrangers, car il en est, dans ce cas, nous prendrions toutes dispositions pour que l'accès au territoire national, dès qu'ils sont détectés, leur soit définitivement interdit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe Front national.*)

S'agissant des citoyens de nationalité française, le bannissement n'existant pas en droit français, nous ne pouvons pas leur interdire, naturellement, le retour sur le territoire national.

**M. Lionel Joepin.** C'est un regret, monsieur le Premier ministre ?

**M. le Premier ministre.** Mais je tiens à dire de la façon la plus claire que ceux qui reviendront des pays dont on sait qu'ils alimentent le terrorisme international et forment des hommes aux techniques du terrorisme, ceux-là seront l'objet de soins tout particuliers, en matière de surveillance, de la part des services de police français. Ils doivent le savoir, et je leur conseille d'être extrêmement sages par la suite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

#### ROLE DES P.M.E.-P.M.I.

#### DANS LE PLAN DE REDRESSEMENT DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement engage une action de redressement de l'économie...

Plusieurs députés du groupe socialistes. Mais non !

**M. Jacques Godfrain** ... à laquelle, comme l'a rappelé à l'instant M. Philippe Séguin, tous les partenaires économiques et sociaux sont associés.

La réussite de ce plan trouvera certes son origine dans des décisions prises par l'Etat, mais aussi et surtout dans des changements profonds d'attitude de ceux qui créent l'activité économique et l'emploi, je veux dire les entreprises du secteur de l'artisanat ou les entreprises de taille moyenne.

Les grandes entreprises, y compris les entreprises publiques, n'ont pas le monopole de l'innovation et de la création d'activité. Il existe, par exemple, des réservoirs considérables de reprise économique, et en particulier des gisements d'emplois importants, dans le secteur des métiers. Par exemple, aujourd'hui en France, 150 000 jeunes font partie de ceux que l'on appelle « les apprentis ». Ils sont formés par 85 000 maîtres d'apprentissage. Or, le ministère de l'éducation nationale a délivré des agréments d'apprentissage à 230 000 artisans.

Ce simple exemple montre bien que toutes les capacités de notre pays ne sont pas encore utilisées pour la lutte contre le chômage. Ma question n'est donc pas l'expression d'une simple revendication catégorielle, mais au contraire l'expression de la volonté de tout le secteur du petit commerce, de l'artisanat, des P.M.E., des P.M.I. et même de l'entreprise agricole, qui sont prêts à prendre leurs responsabilités pour la réussite du plan de redressement.

Comment, monsieur le Premier ministre, allez-vous, dans ces conditions, faire en sorte que le redressement de notre pays s'appuie en particulier sur cet immense secteur, qui a été la clé de la reprise économique déjà amorcée dans d'autres grands pays industrialisés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

**M. Georges Chevanez, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, qu'il me soit tout d'abord permis de dire que je ressens comme un honneur (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) le fait de m'adresser à vous en tant que représentants de la nation.

Je vous remercie, monsieur Godfrain, de votre question, qui me donnera l'occasion de préciser les orientations de la politique du Gouvernement en faveur des P.M.E. Vous avez soulevé deux points : la place assignée aux P.M.E. dans le renouveau économique, d'abord, dans le plan pour l'emploi des jeunes, ensuite.

Sur le premier point, le Gouvernement entend reconnaître aux P.M.E. toute la place qui leur revient. Je formulerai ici les constatations suivantes :

En termes d'emplois, l'artisanat et le commerce représentent 5 millions d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire ;

En termes de dynamisme, ce secteur est en perpétuelle mobilité ; en raison de leur souplesse, les P.M.E. ont servi d'amortisseurs à la crise et nous avons l'intention de beaucoup favoriser leur développement ;

En termes d'innovation et de qualité, constatons d'abord que toute grande entreprise a commencé par être petite ; ajoutons que les P.M.E. sont le symbole du travail bien fait ;

En termes de participation et de dialogue, enfin, ce secteur à taille humaine satisfait les besoins de justice et de considération de tous les personnels.

De ces remarques, je tire la conclusion que les P.M.E. représentent une véritable chance pour la France : 850 000 emplois pourraient être créés si chaque artisan créait un emploi. Pour cela, il faudra rompre avec une certaine vision d'un secteur assisté. Il faut cesser de poser le problème des P.M.E. en termes d'assistance. C'est pourquoi le ministre de l'industrie envisage de réexaminer l'orientation de la politique de libéralisation de l'entreprise. Le rôle des P.M.E. est déterminant pour le dynamisme de notre société, pour les valeurs de responsabilité, de dignité, d'effort, de respect des personnes, au service desquelles nous travaillons.

A la deuxième partie de votre question, je répondrai que le plan pour l'emploi des jeunes se jouera en premier lieu dans les P.M.E.

Le Gouvernement propose deux séries d'orientations.

Il propose, d'abord, des mesures générales : libération des prix dans 75 p. 100 des commerces ; libération des prix des services allant de pair avec la redéfinition d'un droit moderne de la concurrence ; libération des prix industriels dans quelques jours ; encouragement à l'emploi des jeunes sous forme d'exonération des charges sociales, enfin. Ce dernier point a déjà été traité par mon collègue, M. Philippe Séguin. Je n'y reviens pas, mais soyez assuré que je m'emploierai de toutes mes forces pour que les 100 000 emplois que l'artisanat peut créer en France grâce à l'apprentissage voient effectivement le jour.

Il propose, ensuite, des mesures spécifiques aux P.M.E. : une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs et un gel pour trois ans du seuil des dix salariés qui évitera aux artisans concernés de payer le 1 p. 100 logement et la contribution relative à la formation. Cette mesure, prévue dans le collectif budgétaire, a été arrêté ce matin même en conseil des ministres. Elle permettra de créer de nombreux emplois.

L'ensemble de ces mesures, mesdames, et messieurs les députés, traduit la confiance que le Gouvernement place dans les entreprises, en particulier dans les P.M.E. qui, grâce à leur dynamisme, grâce aux emplois nouveaux qu'elles vont créer, constituent la grande espérance pour le redressement de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

REAJUSTEMENT MONETAIRE ET PROBLEMES AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. Michel Cointat.

**M. Michel Cointat.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mauger.** Il faut bien en parler de temps en temps !

**M. Michel Cointat.** Un climat de désespérance sévit sur l'ensemble du monde rural.

**M. Jean Le Gerrec et plusieurs députés du groupe socialiste.** Depuis la dévaluation ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. François Grussenmeyer.** Des dévaluations, vous en avez fait trois, messieurs !

**M. Michel Cointat.** Le revenu est gravement dégradé. Le budget est insuffisant. Pour certaines productions animales, les prix sont au plus bas. La conférence annuelle agricole ne se réunit plus. Les différentes contraintes limitant la production compromettent l'avenir et font apparaître des terres vacantes dans certaines régions.

L'agriculture a été la grande oubliée de ces dernières années. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il est donc urgent de lui redonner la priorité qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Dès votre arrivée rue de Varenne, monsieur le ministre, vous êtes confronté à un problème essentiel : la fixation des prix agricoles pour la campagne en cours. S'y ajoute le réajustement des monnaies européennes qui vient d'intervenir. Je vous adresse donc trois questions.

Premièrement, quelle est la position du Gouvernement vis-à-vis, d'une part, de la nécessaire augmentation des prix agricoles, d'autre part et surtout, de l'indispensable renforcement des mécanismes des marchés, afin d'améliorer le revenu des agriculteurs ?

**M. Jean-Pierre Soleson.** Très bien !

**M. Michel Cointat.** Deuxièmement, le franc vert sera-t-il dévalué de 3 p. 100 en même temps que seront fixés les prix d'intervention, afin d'éviter le maintien des affreux montants compensatoires monétaires négatifs ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Drouin.** Qui les a rétablis ?

**M. Michel Cointat.** Vous revenez de Brest, monsieur le ministre, et vous connaissez la grave crise qui affecte certaines productions de la région Ouest, comme les productions porcine, bovine ou avicole, et qui survient juste au moment du rétablissement des montants compensatoires monétaires.

Troisième question, enfin : quelles sont les dispositions envisagées pour éviter la création par les Allemands de montants compensatoires monétaires positifs, toujours défavorables à la France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

**M. Françoise Guillaume, ministre de l'agriculture.** Je vous remercie, monsieur Cointat, de votre question. Les points que vous avez évoqués préoccupent bien entendu les agriculteurs. Depuis un certain temps, en effet, ils ont connu une baisse importante de leurs revenus. Cette baisse s'est d'ailleurs accentuée en 1985 et, d'après l'estimation que l'on peut en faire aujourd'hui, elle se situe entre 5,5 et 7 p. 100 (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous aurons, au demeurant, les précisions nécessaires le 24 avril prochain, puisque la commission des comptes de l'agriculture se réunit à cette date. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Mais la réalité, mesdames, messieurs les députés, est beaucoup plus décevante. En effet, les comptes de l'agriculture ne comptabilisent pas la décapitalisation du cheptel, laquelle a été importante au cours de l'année 1985 et a, de plus, été accentuée par la sécheresse (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) une sécheresse contre laquelle le dernier gouvernement n'a pas agi ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) D'ailleurs, le seul secours obtenu par les agriculteurs l'a été grâce à la solidarité paysanne, dont je salue au passage l'importance et la valeur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La situation faite aux agriculteurs est injuste.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Démagogue !

**M. le ministre de l'agriculture.** Elle est injuste, d'abord, au regard de l'effort qu'ils accomplissent et qui s'est traduit par un solde positif de la balance commerciale des produits agro-alimentaires de quelque 34 milliards de francs en 1985, alors que le déficit de la balance commerciale française, pour la même année a été de 24 milliards de francs (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Elle est injuste, ensuite, en raison du décalage qui ne cesse de s'accroître entre les revenus des agriculteurs et celui des autres catégories socio-professionnelles. Ce décalage a été chiffré avec objectivité par le centre d'étude des revenus et des coûts dans une récente publication (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et les comparaisons chiffrées sont à la disposition de tous. (*Mêmes mouvements.*)

Cette situation est intolérable, et c'est la raison pour laquelle le nouveau Gouvernement a décidé d'agir dans les plus brefs délais. (*Exclamations et interruptions sur les bancs du groupe socialiste. - Bruit.*) Son programme comporte trois volets. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie ! Vous avez suffisamment marqué ce que vous n'étiez pas d'accord. Veuillez maintenant garder le silence et écoutez M. le ministre.

**M. Jean-Louis Gassduff.** Cela ne les intéresse pas !

**M. le ministre de l'agriculture.** Je constate que pour certains la vérité est difficile à entendre. C'est sans doute pour cela qu'ils essaient de m'empêcher de parler ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En premier lieu, nous voulons agir pour obtenir une augmentation des prix, non seulement par des décisions européennes, mais aussi sur le terrain par une meilleure organisation des marchés qui fera plus appel à la responsabilité des agents économiques qu'à l'Etat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) A cet effet, nous substituerons progressivement aux offices des interprofessions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Quant aux prix fixés à Bruxelles, l'aménagement monétaire qui vient d'intervenir n'est en quelque sorte que la sanction du décalage observé entre les taux d'inflation allemand et français. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie, écoutez M. le ministre !

**M. le ministre de l'agriculture.** Il sera utilisé pour obtenir une augmentation des prix agricoles, étant entendu que nous ne procéderons à cette augmentation qu'avec l'accord de nos partenaires puisque, hélas, une mauvaise habitude a été prise qui veut que l'on soit obligé d'obtenir cet accord pour se remettre en règle, ce qui est tout à fait anormal. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La faute à qui ?

**M. le ministre de l'agriculture.** En troisième lieu, l'action du Gouvernement portera (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Bruits...*)

**M. le président.** Mes chers collègues, respectez l'orateur, je vous prie !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... sur une politique...

**M. Françoise Loncle.** Retournez à la F.N.S.E.A. !

**M. Le ministre de l'agriculture.** ... de diminution des coûts de production.

Cette politique sera concrétisée par une reconversion de certains prêts à taux d'intérêt élevé en prêts à taux d'intérêt plus faible, de telle sorte que le taux d'intérêt payé par les agriculteurs soit nettement plus bas que celui qu'ils ont supporté au cours de l'année 1985. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mesdames et messieurs, déjà les agriculteurs ont perçu un changement (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) non seulement en raison des décisions prises...

**M. Pierre Ortet.** Avant, il faisait beau, et maintenant, il pleut !

**M. le ministre de l'agriculture.** ... mais aussi parce que le Gouvernement et la majorité nouvelle leur témoignent une considération à laquelle ils n'étaient plus habitués depuis cinq ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Vifs applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

ATTITUDE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET DE LA FRANCE AU REGARD DE L'INTERVENTION AMÉRICAINE EN LIBYE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En bombardant, dans la nuit de lundi à mardi, certains objectifs libyens, les Etats-Unis ont manifesté leur détermination de riposter aux actes terroristes encouragés, voire commandités par le colonel Kadhafi un peu partout en Occident.

Or, le week-end précédent, les ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne, réunis à La Haye, ont paru hésitants devant la conduite à tenir face au terrorisme international, se contentant de quelques mesures sans grande portée pratique.

Ce déphasage suscite l'interrogation. Le silence, les attermolements, voire la faiblesse des pays européens face à l'attitude des Etats-Unis n'ont-ils pas incité les Américains à précipiter une action militaire unilatérale ?

Monsieur le Premier ministre, ma question sera double.

Premièrement, quelle a été l'attitude de la France à La Haye ? Avons-nous incité nos partenaires à prendre plus nettement leurs responsabilités pour décider toute mesure, notamment économique, susceptible de provoquer une dissuasion efficace face au Gouvernement libyen ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. - Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs les socialistes, votre silence, tout à l'heure, sur ce sujet nous a particulièrement surpris, et vous écoutez sans doute avec intérêt les propos que nous échangerons avec le Gouvernement, sur une affaire qui intéresse tous les Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

Monsieur le Premier ministre, une attitude européenne de fermeté n'aurait-elle pas permis d'engager les Etats-Unis dans la voie de la coopération et de l'action concertée que sou-

haïte le monde occidental, en liaison - et je rejoins M. Michel Debré sur ce point - avec les puissances arabes modérées ?

Deuxième question : pouvez-vous nous confirmer la volonté du Gouvernement d'exiger une attitude ferme, nette et concertée de nos partenaires face au développement du terrorisme et face aux États qui le soutiennent ou qui l'organisent ?

Vous avez hier affirmé votre volonté de réagir avec toute l'énergie souhaitable à toute agression contre notre territoire ou celui de nos voisins. Pouvez-vous nous assurer que, dans la situation institutionnelle nouvelle de notre pays, nous pourrions prouver une capacité de réaction rapide et cohérente, indispensable en cas d'événements internationaux menaçant directement la France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

**M. Guy Ducoloné.** Malbrough s'en va-t-en guerre !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, ma réponse à votre première question est non ; ma réponse à votre deuxième question est oui. Et je vais vous expliquer pourquoi.

Je répondrai d'abord au sujet de la position de la France concernant cette affaire.

La position de la France a été à la fois claire et responsable : elle est très ferme vis-à-vis du terrorisme et de ceux qui le soutiennent ; elle est très nette vis-à-vis, aussi, de l'initiative américaine.

En ce qui concerne le terrorisme, le Gouvernement considère, comme l'a déclaré le communiqué publié hier et comme l'a réaffirmé le Premier ministre, qu'il a un caractère intolérable et inadmissible.

Il estime que le traitement d'un tel fléau doit avant tout reposer sur la coopération des services spécialisés et sur toute une gamme de mesures appropriées prises dans le cadre de la souveraineté de chacun, au cas par cas, mais en renforçant la coopération internationale, en particulier l'échange d'informations en vue de la prévention et de la poursuite. C'est par un effort tenace, déterminé, patient, que le terrorisme pourra être combattu efficacement. Personne ne peut douter de la détermination du Gouvernement de poursuivre cet effort indispensable, prioritaire au regard des actions odieuses et meurtrières qui ont endeuillé notre pays à plusieurs reprises au cours des dernières années. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Et, dès les premières semaines de son entrée en fonctions, le Gouvernement français a pris, sur le plan national - et même en coopération - ses responsabilités vis-à-vis de certains étrangers impliqués dans des affaires de terrorisme.

S'agissant - et j'en arrive à quelque chose qui est au cœur de l'affaire - de l'initiative que les États-Unis ont prise en réplique au terrorisme et à des agissements terroristes récents, le Gouvernement a, en accord avec le Président de la République, estimé qu'il n'avait pas à s'y associer. Mais il faut être bien clair sur la manière dont les choses se sont passées - et ce que je vais vous dire est la vérité. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

**M. Guy Ducoloné.** Cela pourrait-il ne pas l'être ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il faut, à cet égard, que les choses soient bien claires : les Américains nous ont demandé l'autorisation de survol de notre territoire pour les appareils qui devaient effectuer l'opération envisagée contre la Libye ; la réponse qui a été faite au nom de la France a été la suivante : il ne nous est pas possible de donner une telle autorisation, mais nous sommes prêts, immédiatement, à une consultation avec vous sur les mesures propres à faire face au terrorisme, à ceux qui le soutiennent, voire l'inspirent et le suscitent. *(Exclamations sur les bancs du groupe Front national.)*

**Plusieurs députés du groupe Front national.** Lamentable !

**M. le ministre des affaires étrangères.** La réponse américaine a été qu'il n'y avait pas de temps pour cela.

Il est donc clair qu'à aucun moment nous n'avons eu à approuver ou à désapprouver l'action contre la Libye. *(Si ! si ! sur les bancs du groupe Front national.)*

Les Américains ont tenu à en assumer seuls la responsabilité.

**M. Jean-Pierre Stirbois.** A Kolwezi, les avions étaient américains !

**M. le ministre des affaires étrangères.** En ce qui concerne la position des Douze, elle a fait l'objet, comme vous l'imaginez, de très nombreux contacts, en particulier à l'occasion des visites que j'avais faites à Rome et à Londres. Cette concertation a abouti à une réunion extraordinaire d'urgence des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à La Haye le lundi 14 avril. La déclaration faite à l'issue de cette réunion marque la détermination très ferme des Douze de lutter contre le terrorisme et contient une invitation très claire adressée à la Libye de respecter les règles du droit international, ainsi qu'une mise en garde...

**Plusieurs députés du groupe Front national.** Ils s'en moquent !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... concernant les mesures que les Douze seraient amenés à prendre si les déclarations agressives de Tripoli étaient suivies d'effet.

Et je précise que si la Libye a été citée dans la déclaration des Douze, c'est à l'initiative de la délégation française.

**Plusieurs députés du groupe Front national.** Et alors !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Dans cette déclaration, les pays européens ont souligné la nécessité d'une modération de la part des diverses parties en cause pour permettre « une solution politique évitant une nouvelle escalade des tensions militaires dans la région, avec tous les dangers qui sont inhérents ».

Compte tenu des circonstances, une nouvelle réunion des ministres européens se tiendra demain matin à Paris. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour que le cycle de la violence s'interrompe le plus rapidement possible. Ni la France ni l'Europe ne peuvent laisser se développer une situation dangereuse, dont les conséquences peuvent être imprévisibles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)*

**M. Charles de Chambrun.** Réagissez !

#### SITUATION DES CHANTIERS NAVALS

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Paecht.

**M. Arthur Paecht.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, mais je pense que M. le ministre de la défense l'écouterait également avec attention.

Monsieur le ministre, les gouvernements se succèdent, mais certains problèmes demeurent ou même s'aggravent. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Eh oui ! messieurs ! Voyez à quel gouvernement je fais allusion.

C'est le cas notamment de la construction navale, et le Gouvernement a déjà fait savoir qu'il considérait comme urgent le règlement du problème des chantiers navals français.

Porte-parole de mes collègues varois U.D.F. et R.P.R., Arreckx, Colin et Couve, et en plein accord avec le président Gaudin et nos amis des Bouches-du-Rhône *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* - mais oui ! messieurs, nous avons une majorité R.P.R. - U.D.F. - j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur l'extrême précarité du plan de charge des sites de La Ciotat et de La Seyne-sur-Mer.

S'agissant plus particulièrement du chantier de La Seyne, qui a déjà mis en œuvre deux plans successifs de restructuration interne, il connaîtra à la fin de l'été, sauf commande nouvelle, une rupture de son plan de charge, avec toutes les conséquences humaines, sociales et économiques que cela comporte.

En prévision de cette échéance, le gouvernement Mauroy avait attribué à Normed la construction d'un navire militaire T.C.D. - transport - chaland - débarquement - sans affectation de site et, d'ailleurs, sans inscription budgétaire correspondante. *(Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Albert Brochard.** Ah !

**M. Arthur Paecht.** Or, La Seyne, en achevant quatre frégates militaires, dont la qualité fait l'objet d'un éloge unanime, vient ainsi confirmer sa vocation militaire, notamment celle tournée vers l'exportation.

Dans la logique de rentabilité industrielle qui est la vôtre, et à laquelle nous souscrivons, nous sommes amenés à vous poser les questions suivantes.

Premièrement, le Gouvernement a-t-il l'intention de confirmer la commande militaire T.C.D. et, dans l'affirmative, peut-il demander à Normed de l'attribuer à La Seyne, dont c'est la vocation ?

Deuxièmement, si la marine nationale, par hypothèse, ne considère pas ce T.C.D. comme l'une de ses priorités, ce qui nous semble possible, n'y aurait-il pas intérêt, à l'instar de ce qui se passe avec succès en Allemagne, à poursuivre la filière « frégates », qui constitue un atout à l'exportation et pour laquelle des clients potentiels semblent exister ?

Troisièmement, un car-ferry pour la Corse est demandé par la S.N.C.M. et doit en principe être financé par l'office régional corse des transports, avec l'aide possible de la région P.A.C.A. et de l'Etat. Le Gouvernement peut-il demander aux différents partenaires de hâter la décision qui permettrait à La Ciotat ou à La Seyne de conforter leur plan de charge ?

Quatrièmement, enfin, nous avons appris que l'Australie souhaite partager une commande de quatre ou cinq méthaniers entre le Japon et la France, et les deux constructeurs français, Alsthom et Normed, ont fait des offres. Pouvez-vous nous confirmer cette affaire ? Et, d'une manière plus générale, pouvez-vous nous dire si, à votre avis, nous avons quelques raisons d'espérer ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

**M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Monsieur le député, le dossier de la construction navale est sans doute l'un des dossiers les plus lourds que j'ai trouvés sur mon bureau en prenant en charge mes fonctions.

Les perspectives de commandes pour l'ensemble des chantiers français sont, vous le savez, très faibles sur un marché mondial qui est lui-même particulièrement déprimé.

Dans plusieurs chantiers, les carnets de commandes s'annoncent vides ou le seront à brève échéance.

En ce qui concerne La Seyne, la charge du chantier n'est, pour l'instant, malgré la réduction des effectifs, assurée que par la construction d'un pétrolier ravitailleur d'escadre pour la marine nationale et l'achèvement de la dernière frégate du programme d'exportation vers l'Arabie Saoudite. A l'été prochain, la charge ne sera assurée qu'à hauteur de 50 p. 100 de la capacité de ce site.

Pourtant, depuis de nombreuses années, sous tous les gouvernements, une aide considérable des pouvoirs publics, donc des Français, a été apportée à la construction navale. Il faut savoir que, dans ce secteur, les subventions par emploi représentent une à deux fois le salaire annuel de chaque ouvrier sur ces sites.

**M. Roger Mee.** Vous n'auriez pas dit cela il y a trois mois !

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** Pour l'instant, malgré certaines informations qui ont circulé çà et là, le Gouvernement n'a pris aucune décision, sinon celle d'engager une opération vérité, qui concerne, bien sûr, La Seyne, mais qui concerne également l'ensemble des cinq sites concernés.

La vérité n'a pas été dite. La vérité doit être établie et elle doit être dite.

S'agissant de la réorganisation des structures et de l'avenir des sites, sachez, monsieur Paecht, que je comprends parfaitement l'inquiétude qui naît devant l'absence de perspectives et ces carnets de commande vides. Et c'est pourquoi nous avons la volonté d'aller vite et de préciser le plus rapidement possible les intentions du Gouvernement. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

La politique du Gouvernement s'inspirera de quatre principes : réduction du coût pour le contribuable ; maintien, bien sûr, d'une capacité de construction nationale ; clarification des compétences et des relations entre les entreprises et l'Etat ; enfin, cela va de soi, prise en compte des réalités humaines et régionales. *(Murmures sur les mêmes bancs.)*

Dans l'immédiat, il faut préciser que le montant des subventions prévues par la loi de finances de 1986 est insuffisant pour assurer l'actuel programme de 1986. Aussi a été inscrite au collectif budgétaire une aide supplémentaire en attendant ce réexamen d'ensemble.

Je profite de cette occasion...

**M. le président.** Mais rapidement, monsieur le ministre ! *(Sourires.)*

**M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.** ...pour souligner que cette opération vérité sur la construction navale doit être rapprochée d'autres opérations vérité menées dans tous les domaines par le Gouvernement et notamment dans la sidérurgie.

J'indique à l'Assemblée que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir la meilleure utilisation possible des ressources. C'est ainsi que nous allons procéder à une révision du système des aides, car, si nous voulons, bien sûr, libérer les entreprises, alléger leurs charges, nous devons, bien évidemment en contrepartie, revoir le système des aides et des subventions.

Ce dont notre industrie a besoin, ce n'est pas de tranquillisants *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)* qui endorment les hommes et les entreprises, mais de fortifiants. Car tout argent, toute subvention provient nécessairement de quelque part. Cette subvention est prélevée sur une autre activité économique, où elle fait défaut.

Dépenser parfois 100 000 francs, 200 000 francs, 300 000 francs ou 400 000 francs par an et par emploi sans perspective d'avenir est déraisonnable.

Je considère que la vraie force de la France, ce n'est pas la distribution des aides et des subventions, mais c'est sa capacité à libérer les énergies. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. Philippe Basalnet.** C'est du baratin !

**M. le président.** Mes chers collègues, le groupe U.D.F. ne dispose plus que de six minutes : nous allons voir si cela suffira à M. Brocard pour poser sa question et au ministre pour y répondre.

**M. Jean Brocard.** Affirmatif, monsieur le président ! *(Sourires.)*

#### AVENIR DE LA POLICE MUNICIPALE

**M. le président.** La parole est à M. Jean Brocard.

**M. Jean Brocard.** Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité, la police municipale connaît depuis quelques années un grave malaise, et avec elle les maires, dont je suis, qui ne savent plus très bien quelles sont les attributions à conférer à leur police municipale.

En effet, plusieurs circulaires récentes du mois de mars 1986, adressées par votre prédécesseur aux commissaires de la République - qui, d'ailleurs, n'ont pas été diffusées aux maires - ont été prises en application soit de la loi du 7 janvier 1983, soit de celle du 26 janvier 1984, et conduisent, dans la pratique, à supprimer toute compétence à la police municipale. Je passe sur la rédaction défectueuse de ces circulaires.

La circulaire du 10 mars 1986 indique en particulier que sont notamment exclues du champ de la compétence de la police municipale les infractions ayant trait à l'état des véhicules, à leur équipement, à leur condition administrative de circulation et au comportement des conducteurs. Les agents de la police municipale ne sont pas habilités à procéder à des contrôles d'identité. Enfin, l'article 4 du code de la route relatif au refus d'obtempérer ne leur est pas applicable.

Pourtant, monsieur le ministre, une circulaire du mois de février 1983...

**M. le président.** Monsieur Brocard, abrégez.

**M. Jean Brocard.** ...émanant du ministre de l'intérieur de l'époque définissait clairement la compétence des agents de la police municipale. Maintenant, nous sommes en pleine contradiction. Des infractions courantes, telles que pneus lisses, pots d'échappement de motards ou bruit excessif, ne sont plus de la compétence de la police municipale.

**M. Didier Chouat.** C'est vraiment très grave !

**M. Jean Brocard.** Quoi faire, monsieur le ministre ? Il faut définir un statut, définir les compétences. Vous aiderez ainsi et la police municipale et les maires qui en ont la responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur chargé de la sécurité.

**M. Robert Pondraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.** Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question, qui me permet de vous préciser que la lutte contre l'insécurité sous toutes ses formes constitue pour nous la priorité des priorités. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Interruption sur les bancs du groupe socialiste.)*

Pour ce faire, j'estime qu'il faut agir avec pragmatisme, sans a priori, sans sectarisme, sans préjugés idéologiques. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous devons, les uns et les autres, faire face à une situation dramatique, qui est née du développement rapide de la petite et moyenne délinquance. Tous les Français, qu'ils habitent dans de grandes agglomérations ou dans des zones rurales, ont pu constater cette évolution exaspérante et inquiétante.

Les initiatives prises par les maires pour combattre quotidiennement l'insécurité sur le territoire de leur commune me paraissent donc justifiées au niveau des besoins dès lors qu'elles viennent compléter l'action de la police nationale et de la gendarmerie. Cette complémentarité me paraît tout à fait souhaitable dans un souci d'efficacité. *(Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Je vous rappellerai simplement que la sécurité reste la première mission de l'Etat et que le Gouvernement entend bien enfin redonner tout son sens à cette mission.

**M. Pierre Forgues.** « Enfin » ?

**M. le ministre chargé de la sécurité.** Je vous rappelle, monsieur Brocard, que la création de polices municipales s'analyse comme un transfert de charges au détriment des communes.

J'ajoute que la loi de 1941 relative à l'étatisation de la police comporte de nombreuses imperfections. Elle aboutit, dans la vie quotidienne, à un empêchement des compétences et donc à des risques de conflits.

Pour résoudre ces problèmes juridiques et financiers, il ne suffit pas, comme mon prédécesseur a cru devoir le faire, dans une précipitation qui m'étonne, de signer le 10 mars une série de circulaires. J'ajoute d'ailleurs qu'en droit français les circulaires ministérielles n'ont pas pour objet de modifier les textes législatifs et réglementaires, mais seulement d'en préciser les conditions d'application.

**M. Gabriel Kasperait.** Très bien !

**M. le ministre chargé de la sécurité.** Or, il m'est apparu à la lecture de ces circulaires - lecture difficile, car ces circulaires sont pesantes, mais relativement approfondies - que le signataire avait pris beaucoup de libertés avec la législation en vigueur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Pour ma part, j'estime donc que cet ensemble de circulaires en date du 10 mars est sans valeur juridique. Elles sont l'expression d'un formalisme tyrannique et ne correspondent en rien à l'état d'esprit dans lequel je souhaite aborder ce problème.

Sous prétexte de mieux définir les pouvoirs de police, elles risqueraient, si elles étaient appliquées,...

**M. Philippe Bassinet.** Il est long et mauvais !

**M. le ministre chargé de la sécurité.** ... d'accaparer le temps des policiers de la police nationale et des policiers municipaux, qui a'interrogeraient en permanence sur leurs compétences...

**M. Henri Michel.** Bavard !

**M. le ministre chargé de la sécurité.** ...au lieu d'arrêter les malfaiteurs, comme nous le souhaitons.

**M. Michel Margnes.** Long et mauvais !

**M. le ministre chargé de la sécurité.** Pour assurer une meilleure coopération entre la police nationale et la police municipale, j'ai décidé, des ma prise de fonctions, de créer un groupe de travail, composé à la fois d'élus et de fonctionnaires, dont je souhaite confier la présidence à une personnalité qui sera choisie en étroite concertation avec le président de l'association des maires de France et de l'association des maires des grandes villes de France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Ce groupe de travail devra étudier de façon concrète les conditions dans lesquelles les polices municipales exercent actuellement leur activité. Il disposera d'un délai de deux mois pour proposer la mise au point d'un dispositif juridique permettant de parvenir à un meilleur équilibre.

Lorsqu'il s'agit de lutter contre l'insécurité - et les polices municipales y contribuent d'ores et déjà activement - il faut travailler sérieusement, sans a priori juridique. Telle sera notre attitude. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Front national.

POSITION DE LA FRANCE SUR LE CONFLIT AMERICANO-LIBYEN

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Guy Ducloné.** L'O.A.S. !

**M. Pierre Sergent.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Front national...

**M. Guy Ducloné.** L'O.A.S. sous de Gaulle !

**M. Pierre Sergent.** ...tient à revenir sur le problème de l'intervention américaine en Libye, et vous ne serez pas surpris que je ne partage pas tout à fait les idées de M. Michel Debré sur la question. *(Murmures sur les bancs du groupe communiste.)*

Le Gouvernement a refusé le survol de notre territoire à l'aviation américaine et s'est opposé à l'intervention de nos alliés. Or nous pouvions penser que le nouveau Gouvernement ferait preuve d'une plus grande solidarité envers ceux qui sont venus à deux reprises se battre pour notre liberté et qui, en fin de compte, en sont les garants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.)*

M. Valéry Giscard d'Estaing, quant à lui, n'a certainement pas oublié l'aide que les Américains nous ont apportée dans l'intervention de Kolwezi.

Le Président Reagan a déclaré : « La preuve est maintenant apportée que l'attentat contre la discothèque "La Belle" avait été préparé et exécuté sous les ordres directs du régime libyen ». Il a ajouté : « Nos preuves sont directes, précises, irréfutables. »

**M. Guy Ducloné.** Mais il ne les a pas présentées !

**M. Pierre Sergent.** Dans ces conditions, le Gouvernement français a-t-il des raisons impérieuses de se désolidariser de nos alliés américains ?

Certains membres de la majorité parlementaire ont invité le Gouvernement à faire preuve de beaucoup plus de fermeté à l'égard du colonel Kadhafi. Devant la commission des affaires étrangères, M. Jean de Lipkowski a même déclaré : « La politique de fermeté - le bombardement de la piste de Ouadi Doum, par exemple - est le seul langage que les dirigeants libyens puissent comprendre ». Et ainsi que vous l'avez fort bien dit d'ailleurs au Gouvernement, il faut terroriser le terrorisme.

**M. Philippe Bassinet.** Vous en connaissez un rayon !

**M. Pierre Sergent.** Pour sa part, le Front national tout entier rend hommage au courage du gouvernement américain et stigmatise la faiblesse, pour ne pas dire la lâcheté, dont la France a fait preuve dans cette affaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.)*

Nous en avons assez d'une France couchée et nous continuons de rêver d'une France debout. *(Interruptions sur les bancs du groupe communiste.)*

Ma première question est celle-ci : que faut-il penser des informations selon lesquelles l'attitude du Gouvernement français serait dictée non par la crainte de représailles mais par le souci de conserver un marché d'armes important ? Ce souci ne serait-il pas également à la base de notre attitude

attentiste au Tchad et ne serait-il pas aussi la raison essentielle de notre faiblesse envers celui auquel le monde entier reproche de diriger le terrorisme international ?

Seconde question : à force de ménager le chef d'Etat libyen, en le laissant occuper la moitié du territoire tchadien, en refusant de s'associer aux sanctions économiques proposées par les Américains, le Gouvernement français n'a-t-il pas participé à l'escalade de la violence puisque l'intervention militaire était la seule possibilité d'action des Américains ? Votre réserve, messieurs du Gouvernement, envers l'action américaine, n'est-elle pas pour M. Kadhafi une incitation à relancer ses actions violentes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je crois avoir répondu tout à l'heure à cette question et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national. Applaudissements sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Plusieurs députés du groupe Front national.** C'est lamentable !

**M. Guy Ducoloné.** L'O.A.S. se met à l'ordre du jour !

AFFAIRE ORIACH : LIBERATION ANTICIPÉE DE DÉTENU

**M. le président.** La parole est à M. Roger Holeindre.

**M. Roger Holeindre.** Le vendredi 11 avril 1986, M. Frédéric Oriach, membre fondateur des N.A.P.A.P., Noyaux armés pour l'autonomie populaire, l'une des composantes d'Action directe, était libéré pour bonne conduite alors que le précédent gouvernement avait jugé bon de le maintenir en détention.

Le 14 avril 1986, M. Oriach déclarait au *Matin de Paris* : « Moi, en prison, je n'ai jamais cessé de travailler, de prendre des contacts. » Le Gouvernement considère-t-il cela comme une bonne conduite ?

M. Oriach ajoutait : « Je vais militer publiquement, à visage découvert, ou par écrit et je vais justifier la lutte armée. » Le 15 avril 1986, au matin, les amis de M. Oriach tentaient d'assassiner M. Guy Brana, vice-président du C.N.P.F., et blessaient grièvement son chauffeur. Est-ce ainsi que le Gouvernement entend lutter contre le terrorisme, comme le Premier ministre s'est engagé à le faire ?

Plus généralement, le Gouvernement entend-il réviser le code pénal pour rendre effectivement exécutoires les peines de prison prononcées par les tribunaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Aïbin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je n'ose pas croire que M. Holeindre soit si peu averti des problèmes de droit pour faire un procès au Gouvernement pour la libération, la semaine dernière, de Frédéric Oriach. Une réflexion en commun, sereine, me semble préférable, sur cette affaire qui, effectivement, à bien des égards, peut être considérée comme exemplaire.

Il s'agit d'une affaire de droit commun avec ce que je pourrais appeler une coloration politique, et c'est sans ironie, hélas ! que je dois prononcer ces mots car le droit pénal français tel qu'il est ne comporte rien sur l'acte de terrorisme.

**Un député du groupe Front national.** Hélas !

**M. le garde des sceaux.** M. Oriach a fait l'objet d'une série d'inculpations depuis 1977, qui traduisent également une certaine insuffisance dans le fonctionnement de la justice, qu'il s'agisse de l'instauration des peines ou de leur application.

Il a été inculpé une première fois en 1977 parce qu'il détenait des armes qui avaient servi - on le savait - à des attentats. Après avoir reconnu qu'il appartenait à un mouvement révolutionnaire appelé les N.A.P.A.P., il a été condamné à cinq ans de prison, dont un avec sursis. Il a fait deux ans et un mois.

Il a été inculpé une nouvelle fois en 1980 mais, comme il a été amnistié, je dirai simplement que, bénéficiant de l'amnistie de 1981, il a pu ainsi échapper à la peine qu'il encour-

rait pour avoir tenté d'empêcher - ce sont les termes de l'amnistie - l'exercice de l'autorité du pouvoir politique. Voilà bien, mesdames, messieurs, quelque chose de frappant, et qui montre à quel point notre droit est défaillant sur ce point !

Il a été inculpé ensuite pour avoir participé à une série d'attentats par explosif, mais il a bénéficié d'un non-lieu faute de preuve.

Enfin, en 1982, est intervenue sa quatrième inculpation, et il a été condamné pour « association de malfaiteurs ». Il avait été interpellé à la gare du Nord, si mes souvenirs sont exacts, alors qu'il détenait des documents prouvant sa participation à des actes de terrorisme. Il a été condamné à cinq ans fermes cette fois-ci, mais nous devons constater qu'il a fait en réalité trois ans, cinq mois, vingt-huit jours. Il a, en effet, bénéficié de remises de peine pour avoir passé des examens (*Murmures sur les bancs du groupe Front national*) pour s'être bien comporté en prison, et il a fait un mois et demi en moins en raison de l'amnistie intervenue en 1985.

Telle est la situation. Vous voyez bien que le Gouvernement ne pouvait pas faire grand-chose. Si le garde des sceaux, qui est le gardien, le ministre de la loi, était intervenu pour empêcher cette libération, il aurait risqué purement et simplement d'être poursuivi pour dévotion arbitraire. Nous sommes, M. Holeindre doit le savoir, dans un Etat de droit et le Gouvernement est tenu de faire appliquer les lois, quelles qu'elles soient et telles qu'elles sont.

La leçon à tirer, c'est qu'il y a indiscutablement une inadéquation de la loi française au terrorisme, d'une part, parce que celui-ci n'est pas défini dans la loi, d'autre part, parce que les peines sont inadéquates, on le voit bien dans ce cas.

L'application de la loi et des peines qu'elle comporte conduit à une remise en liberté rapide, qu'accentue singulièrement l'attitude adoptée par les juges d'application des peines. La loi leur donne la possibilité de réduire la peine prononcée par les tribunaux, mais c'est devenu en fait une pratique courante, une sorte de droit en faveur des détenus.

**Un député du groupe Front national.** Laxisme !

**M. le garde des sceaux.** Telle est la situation que nous devons prendre en compte aujourd'hui.

J'ajouterais que le juge d'application des peines exerce, comme le juge d'instruction, un pouvoir solitaire. Effectivement, une loi intervenue en 1983 a supprimé le contrôle qui avait été établi auparavant, lorsque M. Peyrefitte était garde des sceaux. Vous voyez par conséquent, mesdames et messieurs...

**M. André Lajoinie.** On a vu, on a vu !

**M. Jean-Pierre Bulligand et plusieurs députés du groupe socialiste.** On a vu en effet !

**M. le garde des sceaux...** qu'une réforme est nécessaire, qu'il faut définir le terrorisme, renforcer les peines et, sans doute, mieux contrôler leur application.

Le Gouvernement a clairement affirmé, à travers la déclaration récente du Premier ministre, sa volonté de lutter contre le terrorisme. Les textes nécessaires sont en cours d'élaboration. Ils seront présentés rapidement au Parlement. Soyez convaincus, mesdames, messieurs, qu'ils mettront fin à l'action des gouvernements précédents, depuis 1981, qui, par la législation qu'ils ont élaborée et par leur comportement, ont permis aux terroristes, dans ce pays, d'évoluer comme des poissons dans l'eau. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

DISCUSSION DU PROJET D'HABILITATION  
CONCERNANT LA DENATIONALISATION

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chomat.

**M. Paul Chomat.** Monsieur le Premier ministre, vous lancez une attaque en règle contre tous les travailleurs de notre pays. Leur pouvoir d'achat va encore être rogné, leurs droits remis en cause, le chômage aggravé, la protection sociale démantelée, le secteur public livré aux grands financiers.

**M. Hector Rolland.** Vous vous croyez en 1983 ?

**M. Paul Chomat.** Cependant, vous redoutez que le pays ne soit informé des conséquences de vos projets.

Aussi avez-vous recours aux ordonnances, méthode particulièrement arbitraire et inacceptable, pour imposer un débat « croupion » à l'Assemblée nationale.

Avec votre majorité, monsieur le Premier ministre, vous refusez aux commissions les auditions nécessaires à l'information des députés.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Paul Chomat.** Ni les syndicats, ni les responsables des institutions et des entreprises concernées ne pourront faire connaître leurs analyses. Vous êtes allé ce matin jusqu'à refuser toute audition par la commission de la production et des échanges...

**M. Guy Ducloné.** Et par la commission des lois !

**M. Paul Chomat.** ... même celle du ministre de l'industrie. Pourtant, votre seul projet de dénationalisation concerne plus de deux millions de salariés, des activités stratégiques, et met en jeu des dizaines de milliards de francs.

Parce que nous voulons que le Gouvernement et le pays connaissent les conséquences de votre politique, nous exigeons une information et un débat qui permettent aux députés de travailler et de délibérer dans des conditions plus dignes et plus respectueuses de la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

**M. Camille Cabane, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Gouvernement que je représente a été nommé le 20 mars, ou le 21 - je vous concède que cette date n'est pas gravée dans ma mémoire !

**M. Guy Ducloné.** Il faut être précis, monsieur le ministre !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Le 9 avril, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi qui vous est soumis. Il vous est loisible de dire que nous n'avons pas perdu de temps. Je trouve singulier que vous puissiez affirmer qu'il y a eu précipitation...

**Un député du groupe communiste.** Répondez correctement à la question !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** ...et vous pouvez d'autant moins le dire que ce projet se borne à traduire un débat auquel vous auriez pu vous intéresser, puisqu'il ne fait que concrétiser le contenu de la plate-forme commune du R.P.R. et de l'U.D.F. *(Vives protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

**M. Guy Ducloné.** C'est scandaleux !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est honteux !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Je dirai donc, si vous me le permettez...

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** ... que c'est le fruit non pas du tout d'une précipitation...

**M. Jacques Roux.** C'est lamentable !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** ... mais au contraire de discussions approfondies auxquelles vous auriez pu porter peut-être un plus grand intérêt. Vous seriez alors moins surpris du contenu. *(Protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

**M. René Drouin.** Ce n'est pas possible !

**M. le président.** Messieurs, s'il vous plaît !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** En outre, le projet de loi qui est soumis à votre assemblée ouvre à ce Gouvernement la possibilité de prendre certaines dispositions par la voie des ordonnances.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Hou ! Hou !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Je ne sache pas que ce soit le premier gouvernement qui use de cette faculté !

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. le ministre chargé de la privatisation.** Le Gouvernement dispose de six mois pour mettre au point le dispositif de ces ordonnances. Ce délai lui laisse la faculté de procéder, en tant que de besoin, aux consultations appropriées, notamment de responsables d'entreprises. *(Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. le ministre chargé de la privatisation.** ... et des organisations syndicales.

Enfin, je suis tout de même très étonné - peut-être est-ce le manque d'habitude ! - qu'à la veille d'un débat parlementaire, on puisse me parler d'exigence démocratique. Il me semble que le seul fait que nous soyons ici est une manière de l'exprimer ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

#### VISITE EN FRANCE DU CHEF DE L'ÉTAT SUD-CORÉEN ET EXPULSION DE M. JEAN-CLAUDE DUVALIER

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, au sujet de l'agression américaine contre la Libye, qui relève du terrorisme d'Etat *(Protestations sur les bancs du groupe Front national)*, inutile de dire que nous ne partageons pas les propos des va-t-en-guerre que nous avons entendus dans cette assemblée et souhaitons que la France agisse pour des solutions politiques préservant le droit à la sécurité, à l'indépendance de chaque Etat et à la paix du monde.

La France n'a pas vocation à devenir une terre d'accueil pour les dictateurs déçus ou en exercice. Telle est pourtant la triste réalité que nous vivons !

En ce moment même, le président général de la Corée du Sud, sinistrement connu pour la répression meurtrière qu'il exerce contre la population de son pays, est invité par le Président de la République française, et reçu avec les honneurs par le Premier ministre.

Quant à Jean-Claude Duvalier, chassé du pouvoir par le peuple haïtien après vingt ans d'oppression et de tyrannie, il continue de couler des jours heureux dans un luxe insolent sur la Côte d'Azur, en dépit des promesses faites par le précédent Premier ministre.

La présence sur le sol national de personnages qui symbolisent tant de haine et de violence contre les hommes est une véritable insulte à l'égard des peuples qui luttent pour leur liberté...

**Un député du groupe du R.P.R.** Et l'Afghanistan ?

**Mme Jacqueline Hoffmann.** ... un affront pour tous ceux qui, en France, sont épris de liberté et d'humanité, mais aussi un encouragement pour les pires adversaires de la démocratie.

Cette présence porte enfin atteinte à l'image de notre pays dans le monde. C'est cela qu'ont voulu exprimer des milliers de personnes qui se sont rendues à la manifestation organisée par la jeunesse communiste et les fédérations de la région parisienne du parti communiste sur le parvis des droits de l'homme, au Trocadéro. En interdisant cette manifestation, vous avez confirmé leur détermination à empêcher que la France ne devienne le complice des tyrans de la planète.

Je vous renouvelle donc ici la ferme protestation qu'ils exprimaient devant l'accueil réservé au dictateur de la Corée du Sud et leur volonté d'obtenir l'expulsion immédiate de Jean-Claude Duvalier de notre territoire.

Quelle réponse entendez-vous apporter à ceux qui veulent conserver à la France sa dignité et défendre les droits de l'homme ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Front national.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, madame le député, le président Chun Doo Hwan a effectué la première visite officielle en France d'un Président de la République de Corée à l'invitation du Président de la République française.

La France entretient depuis cent ans des relations avec Séoul. Elle a participé à la guerre de Corée et elle tient la République de Corée pour un partenaire important dans une région, le Pacifique, où elle entend développer sa présence et ses amitiés. A cet égard, la République de Corée témoigne d'un dynamisme économique exceptionnel.

Le Gouvernement considère donc cette visite comme importante. Il ne méconnaît pas pour autant les réactions qu'elle a pu susciter. C'est un fait que la situation des droits de l'homme n'est pas en Corée ce que l'on pourrait souhaiter. Aussi bien le Premier ministre a-t-il rappelé dans son discours en l'honneur du chef de l'Etat coréen que la France forme des vœux pour que la République de Corée trouve rapidement l'équilibre démocratique adapté au tempérament de son peuple et à sa culture.

On peut constater un certain nombre d'éléments encourageants dans la situation intérieure de Corée, qui se sont traduits, lors des élections législatives de février 1985, par la possibilité pour l'opposition de trouver une place et une voie dans la vie publique. Sans s'ingérer dans les affaires intérieures de la Corée, la France souhaite naturellement la poursuite de ce processus démocratique.

Quant à M. Jean-Claude Duvalier, je rappellerai simplement que la décision de l'accueillir a été prise par le précédent Gouvernement. Le Premier ministre de l'époque avait publiquement annoncé que ce séjour serait très bref et s'achèverait dès qu'un pays tiers aurait accepté de recevoir durablement l'ancien président. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) On sait que toutes les recherches effectuées dans ce sens par mon prédécesseur auprès de très nombreux Etats se sont révélées vaines.

Voilà, madame le député, la situation dont nous avons hérité. Je puis vous dire que si un pays d'accueil définitif pouvait être trouvé, le Gouvernement ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que M. Jean-Claude Duvalier et sa famille s'y établissent sans délai.

Sur ce dossier difficile, le Gouvernement compte agir conformément à l'esprit des relations d'amitié et de coopération qui existent entre deux pays que rapprochent tant de liens historiques et culturels. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Nous avons pratiquement respecté, à deux minutes près, notre horaire, mais si nous avions commencé la séance à l'heure, nous aurions eu tout notre temps.

Mes chers collègues, je le répéterai à la conférence des présidents et je demanderai aux présidents de groupe de s'en faire l'interprète auprès de tous - je pense à ceux qui ont quitté l'hémicycle -, lorsque la sonnerie retentit, sept minutes avant le début de la séance, il est souhaitable que vous gagniez tranquillement vos places. Quant à moi, je suis toujours à l'heure et, donc, à quinze heures une ou à quinze heures deux, nous pourrions commencer nos travaux et respecter notre temps, sans précipitation. Tout le monde aura ainsi à la télévision l'accès qu'il mérite. Je vous remercie par avance.

4

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 30 avril 1986 :

Mardi 22 avril, à seize heures et à vingt et une heures trente, mercredi 23 avril, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente, et jeudi 24 avril, à quinze heures et, vingt et une heures trente :

Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

Vendredi 25 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Mardi 29 avril, à seize heures et à vingt et une heures trente, et mercredi 30 avril, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet de loi relatif à l'élection des députés.

Je rappelle que la conférence des présidents a fixé au mercredi 23 avril, après-midi, l'élection des douze juges titulaires de la Haute Cour de justice. Cette élection requiert la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Le scrutin sera ouvert de quinze heures à dix-huit heures.

5

#### REQUETE EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une requête en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

8

#### RENOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis sur les articles 4, 5 et 8 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 7).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

7

#### NOMINATION DES REPRESENTANTS TITULAIRES ET DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que les candidatures aux douze sièges de représentants titulaires et aux douze sièges de représentants suppléants de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ont été affichées et publiées au *Journal officiel* de ce matin. La nomination a pris effet dès cette publication.

Ces nouveaux représentants exerceront leur mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

8

#### DESIGNATION DE MEMBRES DE DELEGATIONS PARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 25 du règlement les candidatures aux dix-huit sièges de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes et aux quinze sièges de députés à pourvoir au sein de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques ont été affichées et publiées au *Journal officiel* du 16 avril 1986.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

En ce qui concerne la délégation de l'Assemblée nationale pour la planification, l'Assemblée a décidé, en application des alinéas 8 et 9 de l'article 26 du règlement, de confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan le soin de présenter les candidatures.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le mercredi 23 avril 1986, à dix-huit heures.

Si, à l'expiration de ce délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet dès la publication de leurs noms au *Journal officiel* du 24 avril 1986.

Il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de l'Assemblée nationale à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Conformément à l'article 25 du règlement, MM. les présidents des groupes devront faire parvenir le nom de leurs candidats à la présidence avant le mercredi 23 avril, à dix-huit heures.

La nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* du 24 avril 1986.

9

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mardi 22 avril 1986, à seize heures, première séance publique :

Eloge funèbre de M. Aymar Achille-Fould ;

Discussion du projet de loi n° 7, autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

## ORDRE DU JOUR ETABLI PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(Réunion du mardi 15 avril 1986.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mercredi 30 avril 1986** inclus :

**Mercredi 16 avril 1986**, l'après-midi, à quinze heures :

Questions au Gouvernement.

**Mardi 22 avril 1986**, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 7).

**Mercredi 23 avril 1986**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Election des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice (1).

Suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 7).

**Judi 24 avril 1986**, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 7).

**Vendredi 25 avril 1986**, le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

**Mardi 29 avril 1986**, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à délimiter par ordonnances les circonscriptions électorales (n° 8).

**Mercredi 30 avril 1986**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à délimiter par ordonnances les circonscriptions électorales (n° 8).

(1) Cette élection requiert la majorité absolue des membres de l'Assemblée. Le scrutin sera ouvert de quinze heures à dix-huit heures.

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Jean-Paul Fuchs a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social dont l'examen a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 7).

### COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE GENERALE ET DU PLAN

M. Robert-André Vivien a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 7).

### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA REPUBLIQUE

M. Pierre Mazeaud a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social dont l'examen a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 7).

M. Pascal Clément a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à délimiter par ordonnances les circonscriptions électorales (n° 8).

### COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES

M. Jacques Dominati a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social dont l'examen a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 7).

## DECES D'UN DEPUTE

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés qu'il a été avisé du décès de M. Aymar Achille-Fould, député de la Gironde, survenu le 11 avril 1986.

## REMPLACEMENT D'UN DEPUTE DECEDE

Par une communication du 14 avril 1986 de M. le ministre de l'intérieur, faite en application des articles L.O. 176 et L.O. 179 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé que M. Aymar Achille-Fould, député de Gironde, décédé le 11 avril 1986, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Jean-Claude Dalbos.

## MODIFICATION A LA COMPOSITION DES GROUPES

*Journal officiel* (Lois et Décrets) du 13 avril 1986

GRUPE UNION POUR LA DEMOCRATIE FRANÇAISE  
(113 membres au lieu de 114)

Supprimer le nom de M. Aymar Achille-Fould

*Journal officiel* (Lois et Décrets) des 14 et 15 avril 1986

LISTE DES DEPUTES N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE  
(10 au lieu de 9)

Ajouter le nom de M. Jean-Claude Dalbos.

## REQUETE EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

*Communication du Conseil constitutionnel en application de l'article L.O. 181 du code électoral*  
(deuxième liste)

Circonscription :  
Polynésie française.

Objet de la requête :  
Annulation de l'élection de MM. Gaston Flosse et Alexandre Léontieff.

Nom du requérant :  
M. Braun-Ortega.

**DEMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS**

M. Henri Beaujean a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

M. Jean-Michel Dubernard a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

**NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS**

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe du R.P.R. a désigné :

M. Jean-Michel Dubernard pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

M. Henri Beaujean pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le vendredi 11 avril 1986, à douze heures.

Ces nominations ont pris effet dès leur publication au *Journal officiel* du 12 avril 1986.

**OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

En application de la loi du 8 juillet 1983 portant création d'une délégation parlementaire dénommée Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, il y a lieu de désigner, à la représentation proportionnelle des groupes politiques et pour la durée de la législature, les huit députés appelés à siéger au sein de cette délégation en qualité de membres titulaires et leurs huit suppléants.

A cette fin, en application de l'article 25 du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître au secrétariat général de la présidence (service de la séance), avant le **mercredi 23 avril 1986**, à dix-huit heures, le nom des candidats qu'ils proposent.

Il est rappelé qu'aux termes de la loi du 8 juillet 1983 un suppléant doit être désigné pour chaque titulaire.

La liste des candidats sera affichée à l'expiration du délai et la nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* (Lois et décrets) du lendemain, **jeudi 24 avril 1986**.

**ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Candidatures transmises à la présidence par MM. les présidents des groupes :

*Représentants titulaires :*

MM. Jacques Baumel, Philippe Bassinet, Pierre Bérégovoy, Jean-Marie Caro, Charles de Chambrun, Michel Delebarre, Robert Galley, Maxime Gremetz, Emile Kochl, Louis Mermaz, Jean Seitlinger, Jean Valleix.

*Représentants suppléants :*

MM. René André, Jacques Bichet, Gérard Bordu, Jacques Chartron, Paul Dhaille, Jean-Pierre Fourré, François Grussenmeyer, Xavier Hunault, Pierre Montastruc, Jean Oehler, Henri Prat, Pierre Sirgue.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 16 avril 1986.

Ces nouveaux représentants exerceront leur mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

**DELEGATION PARLEMENTAIRE POUR LES PROBLEMES DEMOGRAPHIQUES**

(instituée par l'article 13 de la loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979)

Candidatures transmises à la présidence par MM. les présidents des groupes :

M. Henri Bayard, Mmes Marie-Thérèse Boisseau, Christine Boutin, M. Michel Debré, Mmes Martine Frachon, Françoise Gaspard, M. Michel Hannoun, Mmes Jacqueline Hoffmann, Marie Jacq, M. Philippe Legras, Mmes Christiane Papon, Yann Piat, M. Jean Proveux, Mmes Yvette Roudy, Ghislaine Toutain.

Les candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 16 avril 1986.

**DELEGATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

(instituée par l'article unique de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979)

Candidatures transmises à la présidence par MM. les présidents des groupes :

MM. Dominique Chaboche, Michel Cointat, René Couveinhe, Bernard Derosier, Bernard Deschamps, Denis Jacquat, Charles Josselin, Jean Lacombe, Mme Catherine Lalumière, MM. Louis Lauga, Maurice Ligot, Jean de Lipkowski, Aymeri de Montesquiou, Henri Nallet, Jean Proriot, Michel Renard, Georges Sarre, René Souchon.

Les candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 16 avril 1986.

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
	<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. - <b>DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 en	106	806	
33	Questions ..... 1 en	103	825	
63	Table compte rendu .....	60	82	
63	Table questions .....	60	90	<b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
	<b>DEBATS DU SENAT :</b>			
06	Compte rendu..... 1 en	96	606	
36	Questions ..... 1 en	96	331	
66	Table compte rendu .....	60	77	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Cassin, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 46-78-82-31 Administration : 46-78-81-39 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
66	Table questions .....	30	46	
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>			
07	Série ordinaire..... 1 en	664	1 503	
27	Série budgétaire ..... 1 en	184	293	
	<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>			
06	Un en.....	664	1 400	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 2,80 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celui-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

